

N° 61

PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 28 avril 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une Convention sur les aspects
civils de l'enlèvement international d'enfants.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 169 et 245 (1981-1982).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, signée à La Haye le 25 octobre 1980, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 avril 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 169 (1981-1982), Sénat.